MUNICIPALITÉ
DE
GRANDSON

Grandson, le 11 avril 2018

PREAVIS MUNICIPAL n° 603/18

Aménagement de places de parc
secteur Bellerive-Poissine

1. Préambule

Dans le bourg de Grandson, lors des manifestations à forte affluence en ville ou à la salle des Quais, les possibilités de parcage s'avèrent insuffisantes. De plus, lors de la belle saison, la zone de Bellerive est très prisée par les promeneurs et les baigneurs.

L'offre actuelle en stationnement public au chemin de Bellerive permet à vingt-huit véhicules de se parquer le long de la route pour une durée illimitée.

Pour remédier à ces problématiques, la Municipalité a décidé de soumettre à l'enquête publique l'aménagement de places de parc entre le secteur de Bellerive et La Poissine afin de réguler le trafic, de l'interdire au transit et de sécuriser les promeneurs, tout en permettant l'accès aux habitants du chemin de Sous-Repuis, au Service communal des travaux ainsi qu'aux véhicules d'urgence.

Afin de rendre la mesure plus efficace, il est prévu l'installation d'une première borne rétractable devant la station de pompage, avec une aire de rebroussement, et d'une deuxième borne devant la plage de la Boralette. Ces équipements sont nécessaires afin d'interdire le trafic de transit et réserver ce cheminement aux habitants des chalets.

Ces aménagements contribueront à réguler le transit de véhicules tout en garantissant une circulation fluide des cycles et piétons. De cette manière, l'attractivité de cette zone située à proximité du lac et des plages sera encore renforcée.

Le projet décrit suit les réponses données par la Municipalité à l'interpellation de Monsieur Jacques-André Helfer et consorts, le 30 avril 2014.

Les travaux de relevés et préparation des bases, étude de l'avant-projet, étude du projet et demande de permis de construire, ont été commandés au bureau BR Plus Ingénieurs SA à Yverdon-les-Bains le 13 avril 2015.

2. Descriptif général

Les principaux points et améliorations apportés avec ce projet :

- ✓ Améliorer l'offre en places de stationnement
- ✓ Créer une place pour personne à mobilité réduite
- ✓ Créer des places de parc pour les deux roues
- ✓ Limiter la vitesse du trafic
- ✓ Filtrer l'accès motorisé à la zone d'habitation au moyen de deux bornes rétractables télécommandées
- ✓ Apporter une attention particulière à l'aspect des lieux, par des mesures d'aménagement appropriées (choix des matériaux, plantations, etc.).

Descriptif du projet sur le secteur 1, chemin de Bellerive :

- ✓ Création de soixante places de stationnement pour les voitures (deux pour personnes à mobilité réduite) et de dix-neuf places pour les deux roues réparties sur toute la longueur du chemin jusqu'à la station de pompage. Le revêtement sera, pour la partie existante, en enrobé (sans retouche sur l'existant), et pour son prolongement en direction des voies CFF, en enrobé compacté
- ✓ Aménagement d'une place d'évitement
- ✓ Aménagement d'une aire de rebroussement juste avant la station de pompage
- ✓ Installation d'une borne rétractable devant la station de pompage, après l'aire de rebroussement.

Descriptif du projet sur le secteur 2, La Boralette :

- ✓ Installation d'une borne rétractable en remplacement de la barrière endommagée.

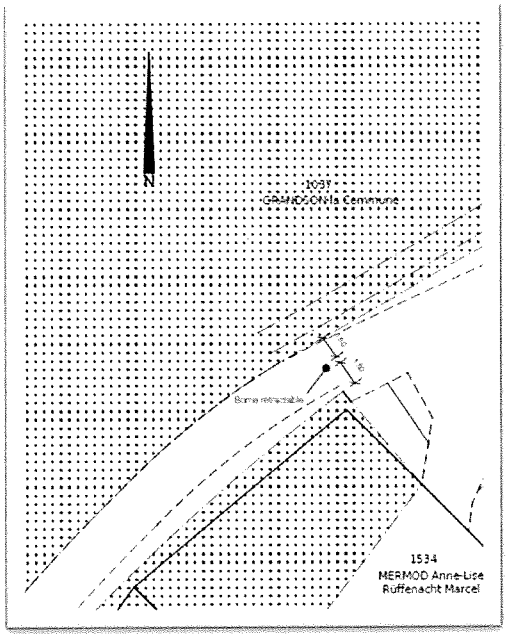

Descriptif du projet sur le secteur 3, La Poissine :

- ✓ Ce projet fait partie de l'étude globale. Il est cependant mis en attente afin de l'intégrer à celui d'agrandissement de la zone industrielle de la Poissine (PPA 228)
- ✓ Dans une première phase, la Municipalité propose de faire nettoyer l'espace public par le Service des travaux, en y délimitant des places de stationnement provisoires.

L'aménagement du carrefour vers le camping de Corcelettes fera l'objet d'un préavis distinct qui est en cours d'élaboration.

3. Financement et coût des travaux hors secteur Poissine

Le coût des travaux relatifs à l'aménagement de ces places de parc s'élève à CHF 395'000.- selon le détail ci-après :

Génie-civil (route 430)	243'000.00
Sécurité (police 610)	46'000.00
Espaces verts (440)	3'000.00
Honoraires (430 et 610)	67'500.00
Divers et imprévus (430 et 610)	7'300.00

Récapitulatif	
Total général HT	366'800.00
TVA (7.7%)	28'200.00
Total TTC	**395'000.00**
Répartition :	
430 Routes, génie-civil	328'800.00
440 Espaces vert	4'000.00
610 Sécurité, bornes rétractables	62'200.00
Total TTC	**395'000.00**

Au vu du montant de l'investissement, la Municipalité propose de le financer par la trésorerie courante et de l'amortir sur une durée de 20 ans.

L'influence sur les budgets futurs sera de l'ordre de CHF 19'750.- par année en tenant compte de l'amortissement prévu sur 20 ans.

Influence sur les budgets futurs	
Répartition par chapitre	
430 Routes, génie-civil	16'440
440 Espaces vert	200
610 Sécurité, bornes rétractables	3'110
Total estimatif annuel 2019-2038	19'750

4. Conclusion

Sur la base de ce qui précède et considérant la nécessité d'améliorer les capacités de parcage et de sécuriser le secteur pour les promeneurs, la Municipalité invite le Conseil communal à soutenir ce projet et à prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

Article 1 : **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement tels que décrits dans le préavis municipal n° 603/18;

Article 2 : **d'accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 395'000.-; le compte n° 9141.29 a été ouvert au bilan à cet effet;

Article 3 : **de financer** ce montant par la trésorerie courante;

Article 4 : **d'amortir** cet investissement par les comptes des routes n° 430.331, des espaces verts n° 440.331 et de la sécurité n°610.331 sur une durée de 20 ans, la première fois au budget 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Le Secrétaire :

François Payot Eric Beauverd

MUNICIPALITE DE GRANDSON

Annexes : plan de situation
Délégué municipal : M. Francesco Di Franco, Conseiller municipal

Commune de Grandson

Aménagement de places de parc

Secteur 1 - Chemin Bellerive

EXAMEN PREALABLE COMPLEMENTAIRE

Plan de situation

Echelle 1:500

Approuvé par la Municipalité
dans sa séance du .....

Au nom de la Municipalité:
Le Syndic La Secrétaire

Soumis à l'examen préalable
du..... au.....

Au nom de la Municipalité:
Le Syndic Le Secrétaire

Adopté par le Conseil Communal
de Grandson le .....

Au nom du Conseil Communal
La Présidente La Secrétaire

Approuvé par le Département des infrastructures et des ressources humaines le .....

L'attaché :
Le Directeur général de la mobilité et des routes

BR PLUS INGÉNIEURS SA
Rue de la Plaine 68
1401 Yverdon-les-Bains
T +41 24 425 45 94
info.yve@br-plus.ch

L'auteur du projet:
David Varcisé
Ingénieur géomètre breveté / SIA

N° de dossier PR 4033-200
Format 297 x 1260 mm = 0.37 m²

N° dossier
PR 4032-200_01

	date	dess.	vérif.
a	28.04.2017	JVA	DV
b	27.02.2018	JBC	DV
c	06.04.2018	JBC	DV

Commune de Grandson

Aménagement de places de parc

Secteur 1 - Chemin Bellerive

EXAMEN PREALABLE COMPLEMENTAIRE

Coupes-types

Echelle 1:50

Approuvé par la Municipalité
dans sa séance du .....

Au nom de la Municipalité:
Le Syndic La Secrétaire

Soumis à l'examen préalable
du..... au.....

Au nom de la Municipalité:
Le Syndic Le Secrétaire

Adopté par le Conseil Communal
de Grandson le .....

Au nom du Conseil Communal
La Présidente La Secrétaire

Approuvé par le Département des infrastructures et des ressources humaines le .....

L'attaste :
Le Directeur général de la mobilité et des routes

BR PLUS INGÉNIEURS SA
Rue de la Plaine 68
1401 Yverdon-les-Bains
T +41 24 425 45 94
info.yve@br-plus.ch

L'auteur du projet:
David Vandel
Ingénieur géomètre breveté / SIA

N° de dossier PR 4032-200
Format 297 x 1260 mm = 0.38 m²

N° dossier
PR 4032-200_02

	date	dess.	vérif.
a	28.04.2017	JVA	DV
b	27.02.2018	JBC	DV
c	06.04.2018	JBC	DV

Coupe-type A - A' — Place d'évitement — 1/50

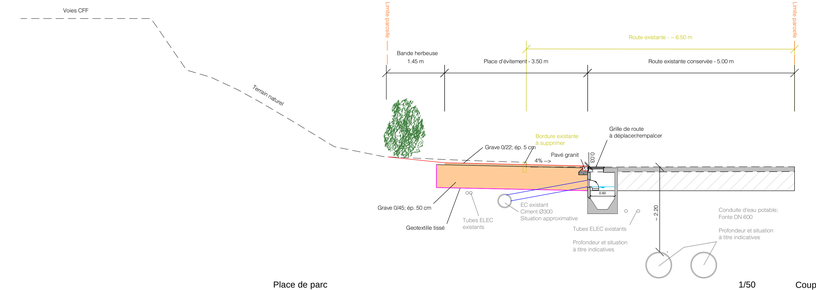

Coupe-type B - B' — Place de parc — 1/50

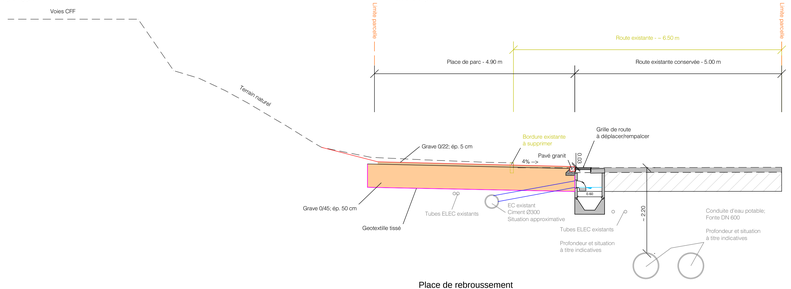

Coupe-type C - C' — Place de parc — 1/50

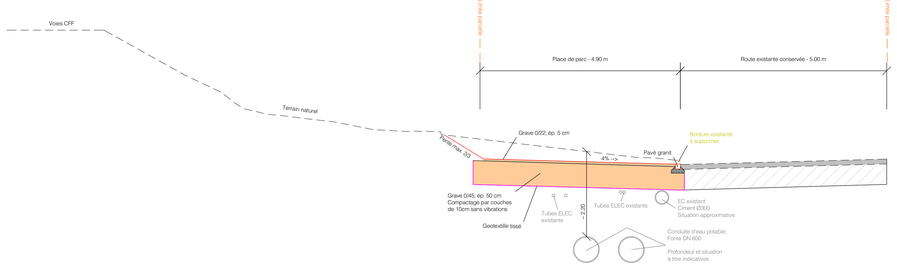
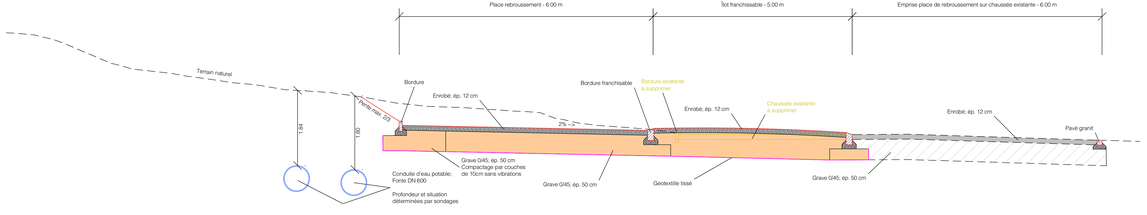
Coupe-type D - D' — Place de rebroussement — 1/50